

Burundi : l'opposant Léonce Ngendakumana condamné à un an de prison ferme

@rib News, 03/10/2014 – Source AFP – Le président de la principale coalition d'opposition au Burundi, Léonce Ngendakumana (photo) a été condamné jeudi à un an de prison ferme pour dénonciation calomnieuse contre le parti au pouvoir, a annoncé l'intéressé, dénonçant une condamnation politique à l'approche des élections de 2015. M. Ngendakumana était jugé pour dénonciation calomnieuse, diffamation et haine raciale pour le contenu d'une lettre envoyée en février au secrétaire général de l'ONU Ban Ki-moon, dans laquelle il accusait le parti au pouvoir au Burundi, le CNDD-FDD, de préparer un plan comparable à celui ayant débouché sur le génocide au Rwanda voisin en 1994. C'est une parodie de justice, un procès politique organisé pour m'éliminer de l'espace politique moins d'une année avant les élections générales de 2015, a réagi M. Ngendakumana, qui comparait libre et qui a annoncé qu'il ferait appel. L'appel est suspensif et il ne sera incarcéré que s'il ne fait pas appel dans les délais prévus. Le pouvoir du président Pierre Nkurunziza vient de démontrer encore une fois sa volonté de neutraliser l'opposition car j'étais l'un des rares leaders d'opposition à ne pas être en exil ou à avoir été dépourvu de son parti, a martelé M. Ngendakumana, en référence à la prise de contrôle alléguée de formations de l'opposition par des proches du pouvoir. Mais les jours de pouvoir sont comptés, ces tentatives de nous réduire au silence sont vaines, a-t-il poursuivi. Le 2 septembre, le Parquet avait requis 5 ans de prison contre Léonce Ngendakumana, président de l'Alliance démocratique pour le changement (ADC-Ikibiri) qui regroupe neuf partis d'opposition, qui dénonçait dans sa lettre l'exploitation de la corde ethnique à des fins propagandistes et évoquait un risque de génocide politico-ethnique au Burundi, selon des extraits lus par le procureur à l'audience. Il y comparait aussi les Imbonerakure, l'aile jeunesse du CNDD-FDD à la milice hutu rwandaise Interahamwe qui fut l'un des bras armés du génocide rwandais, et la radio Rema FM, proche du parti présidentiel à la radio rwandaise Mille-Collines qui avait relayé en 1994 les appels aux massacres. La Cour vient de démontrer que nous ne sommes pas une station incendiaire, qui incite à la haine, en punissant Léonce Ngendakumana, s'est fâché Daniel Mpitabakana, un des dirigeants de Rema FM, à laquelle l'accusé devra verser un million de francs burundais (environ 500 euros) de dommages et intérêts. La communauté internationale a publiquement exprimé depuis plusieurs mois ses inquiétudes sur les tensions croissantes dans ce petit pays des Grands Lacs, sur fond de violence politique et d'entraves aux libertés, à l'approche des élections de 2015. Dans une note confidentielle qui avait fuité, l'ONU avait récemment fait état de distributions d'armes aux Imbonerakure, ce que le pouvoir avait démenti. L'histoire du Burundi est jalonnée de massacres ethniques et le pays a connu une sanglante guerre civile entre 1993 et 2006. Les précédentes élections de 2010, boycottées par l'opposition avaient débouché sur des violences.